



Parrainage de Noël – Maison de la famille de Gatineau

La Maison de la famille de Gatineau souhaite mettre de l'avant l'esprit d'entraide entre les familles de la région à travers l'édition 2026 de son projet *Parrainage de Noël*.

Ce projet vise à soutenir les familles à faible revenu ou vivant une situation financière difficile, en leur permettant d'offrir un cadeau à leurs enfants pour la période des Fêtes.

Inscription

La période d'inscription aura lieu du **15 octobre au 15 novembre 2026**.

[Cliquez ici](#) pour compléter le formulaire de préinscription*

Veuillez noter que ce formulaire constitue **une préinscription et ne garantit pas automatiquement une place au programme.*

Devenir parrain ou marraine

Que vous participiez seul(e) ou en équipe, le rôle d'un parrain ou d'une marraine consiste à offrir **au minimum un cadeau par enfant, d'une valeur minimale de 30,00 \$**.

Ce montant représente le **minimum requis** pour devenir parrain ou marraine. Il est toutefois possible de **bonifier votre don** en ajoutant, par exemple, un certificat cadeau (épicerie, magasin à grande surface, essence, restaurant, etc.) ou des articles plus personnalisés, en communiquant directement avec la famille qui vous sera attribuée.

Lors de votre inscription, vous serez invité(e) à choisir **la taille du foyer** que vous souhaitez parrainer, selon vos moyens. Le tableau ci-dessous indique la **valeur minimale à prévoir** selon le nombre d'enfants par famille.

Nombre d'enfants	Valeur (<i>minimum</i>)
1	30,00 \$
2	60,00 \$
3	90,00 \$
4	120,00 \$
5	150,00 \$
6	180,00 \$
7	210,00 \$

Être un famille parrainée

Le rôle de la famille bénéficiaire est de fournir avec exactitude les informations demandées dans le formulaire de préinscription. Les familles inscrites au programme recevront **au moins un cadeau par enfant, d'une valeur minimale de 30,00 \$**.

Une fois l'inscription confirmée, et avec l'accord de la famille bénéficiaire, ses coordonnées seront transmises au parrain ou à la marraine afin de permettre un premier contact entre les deux parties. Ce sera notamment l'occasion pour la famille de partager quelques idées de cadeaux pour les enfants.

La famille parrainée et le parrain ou la marraine **devront ensuite convenir ensemble d'un lieu et d'un moment** pour procéder à l'échange des cadeaux. Nous offrons également la possibilité d'effectuer l'échange directement à la Maison de la famille, **le 12 décembre, entre 10 h et 12 h**.

Pour être admissible au programme, vous devez répondre aux critères du tableau ci-dessous. Pour compléter votre inscription, veuillez faire parvenir une preuve de votre revenu familial annuel à l'adresse : travail.proximite@maisonfg.org

Taille de la famille	Revenu familial brut annuel maximal (avant impôts)
2 personnes	48 928 \$
3 personnes	59 924 \$
4 personnes	69 194 \$
5 personnes	77 361 \$
6 personnes	84 745 \$